

COMMENT AMÉLIORER L'ACTION PUBLIQUE POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES ASSOCIÉES À LA JEUNESSE

Février 2019, Ouagadougou, Burkina Faso



Introduction

Depuis plusieurs années, la problématique de la violence associée à la jeunesse s'est imposée dans l'agenda des États africains comme une des priorités de l'action gouvernementale. Pour alimenter l'action publique dans ce secteur, la production des données scientifiques est devenue indispensable. C'est dans cette optique que s'inscrit la présente publication qui porte sur les résultats d'une enquête réalisée en 2018 par l'Institut pour la gouvernance et le développement (IGD). Ce travail résulte d'une collaboration entre l'IGD, l'Université catholique de Bukavu (UCB) et le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) de Bruxelles.

En effet, depuis 2017, ces trois organismes mettent en œuvre le projet « Stratégies de résistance pour contrer l'engagement des jeunes dans la violence en Afrique » financé par le Centre de recherche sur le développement international (CRDI) du Canada. Ce projet de recherche s'articule autour de cette question centrale : par quels mécanismes les jeunes (femmes et hommes) s'adaptent-ils pour résister à la tentation de la violence et aussi surmonter les situations d'exclusion auxquelles ils sont confrontés ?

Cette problématique traite deux questionnements principaux : par quels moyens et stratégies arrivent-ils à résister à la tentation de la violence, d'une part et aux différentes formes d'exclusion sociale auxquels ils sont confrontés, d'autre part ? La présente note de synthèse présente une analyse assortie de recommandations sur les politiques publiques que le gouvernement burkinabè déploie pour faire face aux problèmes des jeunes en général, et plus précisément, à la violence associée à la jeunesse.



L'étude a combiné les méthodes qualitatives et les méthodes quantitatives et a couvert les régions du Centre et des Hauts-Bassins. Le public cible est constitué d'hommes et de femmes, âgés de 18 à 35 ans et résidant dans les deux régions déjà citées. Pour la méthode quantitative, un échantillon indépendant de 424 citoyens a été tiré dans chaque région. La base de sondage de l'Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) issue du RGPH¹ 2006, réduite aux deux régions couvertes par l'étude, a servi de base d'échantillonnage des zones de dénombrement (ZD), qui sont les unités primaires d'échantillonnage (PSU).

Pour les méthodes qualitatives, des focus groups et des entretiens semi-directifs ont été réalisés : trente-deux (32) focus groups dans les deux régions. Chaque groupe de discussion était composé de 6 à 12 personnes. Au total, 352 jeunes ont été enquêtés. Pour prendre en compte la variable genre, la moitié de ces groupes (16) a été composée exclusivement de jeunes femmes. Les entretiens ont ciblé une vingtaine de personnes ressources issues de l'administration, des organismes de recherche, de la société civile et des partis politiques dans les deux régions.

La collecte des données s'est également faite grâce à l'analyse documentaire, notamment en puisant dans les rapports d'études, la législation nationale et autres publications diverses sur le sujet.

1. Les jeunes, auteurs et victimes de la violence

Les jeunes burkinabè ont en général une approche holistique de la violence. Les données collectées montrent qu'ils la perçoivent en termes de violence physique, violence psychologique et sociale. Pour eux, les responsabilités dans la production de la violence sont partagées entre le gouvernement et les populations. Parmi les jeunes, les élèves et étudiants, les sans-emploi sont les plus enclins à s'engager dans des actes violents, notamment contre les biens publics et privés.

Ce potentiel de violence chez les jeunes n'est pas sans lien avec l'environnement sociopolitique et économique. Ainsi, il ressort de l'étude que les périodes de vie chère (43 %), et les périodes électorales (27 %) sont les moments pendant lesquels le risque de violence augmente dans la société burkinabè. Les formes de violence auxquelles les jeunes participent sont principalement les violences de type sporadique contre de présumés (46 %) voleurs ou contre les décisions gouvernementales qui secrètent la vie chère (45 %) telles que l'augmentation du prix du carburant par exemple.

La moitié des jeunes (51 %) justifie le recours à la violence lorsque leurs revendications sont ignorées par les autorités. La violence associée aux jeunes est présentée ainsi comme la réponse à une violence structurelle qui s'exprime en termes d'exclusion sociale ou d'injustice. En effet, presque sept jeunes sur dix (69 %) citent le chômage comme la forme d'exclusion sociale la plus répandue au Burkina Faso.

2. Que fait l'État en termes d'action publique ?

En termes d'approche politique, le gouvernement a déployé une triple stratégie. La première stratégie a consisté à élaborer et mettre en œuvre un ensemble de politiques publiques ciblant les jeunes dont les piliers sont la politique nationale de la jeunesse²

1. Recensement général de la population et de l'habitat, effectué en 2006.

2. Politique nationale de jeunesse, ministère de la Jeunesse et de l'Emploi, Burkina Faso, août 2008. Cette politique

(PNJ), la politique nationale d'enseignement et formation techniques et professionnels (PN/EFTP) et la politique nationale de l'emploi (PNE), toutes adoptées en 2008³. Ces politiques sont logées au sein du ministère en charge de la jeunesse.

La seconde stratégie est plus globale et a consisté à élaborer et mettre en œuvre à travers le ministère en charge des droits humains et de la promotion civique des programmes de sensibilisation à la citoyenneté et à la tolérance.

Avec la montée du terrorisme, une troisième stratégie se développe avec l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent, lancée en 2017, ainsi que le lancement en 2019 d'une initiative visant à recruter des « jeunes volontaires pour la défense de la patrie ».

L'analyse générale de l'action publique en faveur de la jeunesse permet de montrer que si la mise sur agenda de la problématique des jeunes constitue une avancée certaine, le processus de mise en œuvre des politiques ciblant les jeunes contribue paradoxalement à des résultats contre-productifs.

2.1 La création d'un secteur d'action publique dédié à la jeunesse

La jeunesse est devenue depuis plusieurs années un secteur de l'action publique, avec la création d'un ministère autonome chargé de la jeunesse en janvier 2006⁴. Traditionnellement, ce ministère s'occupait également de sports et loisirs⁵. Ce changement institutionnel s'explique par les critiques formulées par les jeunes selon lesquelles le fait de les associer aux sports et loisirs était à la fois réducteur et stigmatisant. C'était en effet non seulement réduire les problèmes des jeunes aux sports et loisirs mais aussi occulter les questions d'emploi et d'insertion politique. La réorientation des politiques publiques de ce ministère vers les questions d'emploi a constitué une étape importante au regard de l'importance qu'a pris le chômage des jeunes au Burkina Faso. L'adoption de la politique nationale de la jeunesse en 2008 a été un tournant majeur dans l'ancrage des problèmes de jeunes dans l'agenda politique.

Deux autres politiques importantes ont été adoptées, à savoir la politique nationale de l'emploi et la politique nationale d'enseignement et de formation technique et professionnelle⁶. Quatre objectifs intermédiaires sous-tendent la politique nationale de la jeunesse : i) améliorer les conditions de vie des jeunes ; ii) assurer leur protection ; iii) développer leur sens du civisme et du patriotisme ; iv) renforcer leur participation dans le processus de développement national.

Le groupe cible de la politique nationale de la jeunesse est constitué de sept catégories de jeunes : la jeunesse rurale ; la jeunesse urbaine ; la jeunesse scolaire et estudiantine ; la jeunesse déscolarisée précocement et/ou non scolarisée ; la jeunesse féminine ; les jeunes handicapés ; les jeunes de la rue.

tire son inspiration au niveau national du programme politique du Burkina Faso à l'horizon 2010 et au niveau international du programme d'action mondiale pour la jeunesse de l'ONU (1995) et des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Elle se fonde notamment sur les politiques de jeunesse élaborées par l'Union africaine et la CEDEAO.

3. IGD, *Les politiques publiques de jeunesse au Burkina Faso*, 2016.

4. Voir Décret n°2016-380/PRES/PM/MJFIP portant organisation du ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion professionnelles du 20 mai 2016.

5. MJFPE, *Rapport de l'évaluation de la Politique nationale de jeunesse du Burkina Faso 2008 et de son Plan d'actions opérationnel*, 2013.

6. SPONG, *Étude sur l'état des lieux et la problématique de l'emploi des jeunes au Burkina Faso*, 2014, p. 20-21.

Les autorités burkinabè ont ratifié la même année la charte africaine de la jeunesse adoptée par l'Union africaine en 2006, qui apparaît comme le fondement de base des politiques publiques en faveur des jeunes⁷.

La mise en œuvre de cette politique a cependant montré des résultats mitigés. Plusieurs études menées par l'Observatoire national de l'emploi et de la formation (ONEF) montrent que dans les emplois créés par les différents fonds mis en place, très peu sont sécurisés (IGD, 2016 : 23). En d'autres termes, ces emplois sont rarement durables et ne permettent pas aux jeunes de sortir de la précarité. Ces déficits d'implémentation peuvent s'expliquer par la faible implication des jeunes dans son élaboration, la faiblesse de pilotage, l'absence d'un système efficace d'évaluation mais aussi l'insuffisance des financements. Plus globalement, l'expérience du Burkina Faso montre un paradoxe qui se traduit par le fait que la création d'un secteur d'action publique dédié à la jeunesse entraîne sa marginalisation dans les autres secteurs. Il s'agit d'effets pervers que le gouvernement devra corriger pour espérer plus d'efficacité dans ses stratégies envers la jeunesse. Les jeunes enquêtés ont témoigné des difficultés qu'ils rencontrent lorsqu'ils s'adressent à des ministères autres que celui en charge de la jeunesse.

2.2 Les effets pervers de la politique nationale de la jeunesse

Les problèmes de la jeunesse semblent presque devenus les problèmes du ministère de la Jeunesse. Cette dernière apparaît comme un secteur autonome, sans lien avec les autres alors que les problèmes de jeunes sont transversaux⁸. Les jeunes ont en effet des problèmes de santé, d'éducation, de logement, de sécurité, d'insertion dans le jeu politique, etc.

Par exemple, la politique de l'État en matière de système partisan ne prend pas en compte les problèmes spécifiques de la jeunesse comme cela existe dans certains pays. À titre illustratif, au Niger, la loi sur le financement public des partis politiques oblige les partis bénéficiaires à consacrer une partie de ces fonds à la formation de leurs militants, qui sont naturellement en majorité des jeunes. Au Burkina Faso, il n'existe pas de quota ou d'autres mesures spécifiques pour favoriser les candidatures de jeunes lors des élections locales ou nationales.

Il convient de souligner qu'il existe çà et là des approches centrées sur les jeunes dans les autres politiques publiques comme par exemple les politiques de santé portant spécifiquement sur la santé sexuelle et reproductive ; ou encore la politique de sécurité routière avec le recrutement de jeunes volontaires. Le problème réside dans le fait que ces politiques ne s'inscrivent pas dans la stratégie définie par la politique nationale de la jeunesse. Cette faible cohérence des actions publiques à l'endroit des jeunes ne facilite pas l'efficacité des stratégies nationales sur le terrain.

3. Les perspectives : que faire ?

Se fondant sur ces résultats de recherche, les recommandations ci-dessous sont formulées en vue de contribuer à améliorer la qualité des politiques publiques sur les violences liées à la jeunesse.

- assurer la transversalité des politiques publiques en regroupant l'ensemble des politiques pilotées par le ministère de charge de la jeunesse en une seule politique,

7. IGD, CIS, *Rapport général de la conférence régionale sur la Charte africaine de la jeunesse*, 2016.

8. MJFPE, *op. cit.*

assortie le cas échéant, des stratégies et plans spécifiques ; cette réforme aura pour mérite d'assurer la cohérence et l'efficacité de l'action publique ;

- adopter et appliquer systématiquement une grille d'analyse « jeunes » à l'ensemble des politiques sectorielles afin d'intégrer dans toutes les interventions gouvernementales les problèmes spécifiques aux jeunes femmes et aux jeunes hommes ;
- adopter une loi pour instituer un quota de jeunes sur les listes électorales des partis politiques et groupes d'indépendants pour les élections législatives et locales ; les modalités de mise en œuvre de cette loi devraient conduire à un quota au résultat et non simplement un quota sur les listes de candidatures ;
- réformer le Conseil national de la jeunesse afin d'en faire une plateforme inclusive de représentation des intérêts de jeunes de toutes les couches de la société, y compris les jeunes militant dans les partis politiques ;
- impliquer toutes les structures de jeunes dans le dispositif de la police de proximité adopté par le gouvernement burkinabè avec le décret 2016-1052 du 14 novembre 2016 portant modalités de participation des populations à la mise en œuvre de la police de proximité.

Pour en savoir plus :

contacter Dr Abdoul Karim Saïdou (IGD) : danjima.aks@gmail.com

Pour consulter les autres publications de recherche, visiter le site www.grip.org (ou le blog que le GRIP va faire).

Ce projet collaboratif fait partie d'un vaste programme intitulé « Comprendre et surmonter l'exposition des jeunes à la violence, l'exclusion et l'injustice », financé par le Canada.



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international